

## ÉDITO

### DE QUOI J'ME MÊLE ?

La presse, à grand renfort de superlatifs, nous a déjà annoncé que nous étions passés à l'ère de l'omni-présidence jupitérienne, sorte de resucée vaguement cool et 2.0 de l'ère sarkosyste.

Un peu plus discrètement, encore qu'on puisse douter de cette volonté de discrétion qui cache mal une volonté discrétionnaire, nous assistons à l'avènement de l'omni ministre. Jean-Michel dans Valeurs Actuelles, Jean-Michel dans Causeur, Jean-Michel contre les pédagogistes, Jean-Michel guérissant les écrouelles, en somme. Si je voulais être cynique, je dirais que tout ça n'est somme toute que beaucoup de bruit pour rien, ça donnerait en plus un côté shakespearien à l'édito so cool, mais la réalité ne manque ni de comique ni de dramatique.

Parce que dans le sous Olympe de la rue de Grenelle, on s'agite, certes. On prétend ne pas toucher aux programmes mais on y touche quand même. On s'attaque à la méthode globale qui n'a jamais été pratiquée ou si peu, façon de se donner une street credibility très XVIème arrondissement. On cause même neurosciences mais on ignore les conclusions de la recherche qui mettent en avant les apports des pédagogies coopératives. Bref, on se mêle pas mal de choses qu'on ne connaît pas vraiment.

Amicalement, Jean-Michel, toi qui payais les enfants pour venir à l'école, lâche-nous un peu, s'il te plaît. Et arrête avec le mot pédagogue, ça cache mal tes liens avec tout ce que la droite dure compte comme pseudos expertES (big up Polony). Merci d'avance, bien à toi (ou pas).

Un PE fainéant, cynique et extrémiste

## INFO

### BULLETIN LOCAL D'INFORMATION SYNDICALE

Numéro 29 – Octobre 2017

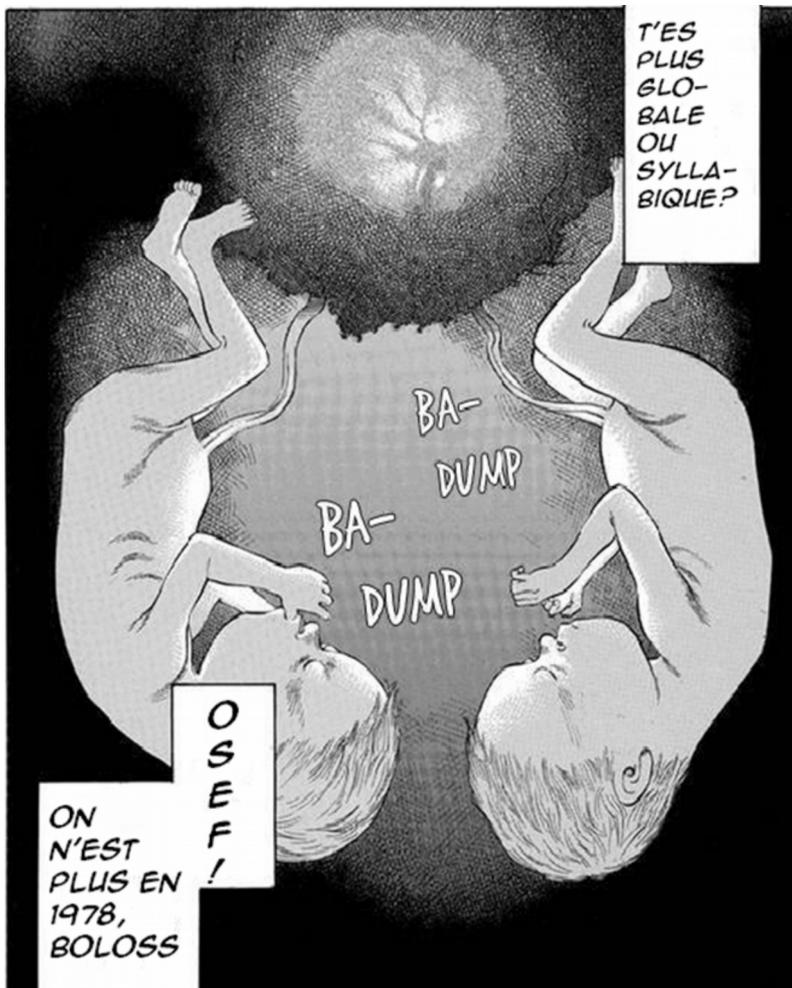
ISSN : 2104-1547 – CPPAP : 1016 S 08325

Dir. de la publ. : Roberto Toscano

Editeur : SUD Education Lorraine 4 rue de Phalsbourg 54000 Nancy  
Imprimé par SUD Education Lorraine  
Périodicité trimestrielle

### SOMMAIRE

- p.1 : Édito : De quoi j'me mêle ?  
p.2 : Tant qu'il le faudra + collègue et Armée + EnseignantEs fainéantEs !  
p.3 : CP à 12 + Vous avez dit radon ?  
p.4 : agenda



Montage : Hokuto No Class

### PERMANENCES SYNDICALES

Lundi et Vendredi  
de 14h à 17h  
4 rue de Phalsbourg - Nancy  
Téléphone : 03 83 35 01 48

SUD Éducation Lorraine :  
sudeduclor@gmail.com

SUD Éducation 57 :  
sudeduc57@gmail.com

SUD Éducation 88 :  
sudeduc88@gmail.com

SUD Éducation 54 :  
sudeduc54@gmail.com

SUD Éducation 55 :  
sudeduc55@gmail.com

Site académique : <http://sudedulor.lautre.net/>

Site fédéral : [WWW.SUDEDUCATION.ORG](http://WWW.SUDEDUCATION.ORG)

## Tant qu'il le faudra, malheureusement.

Par la commission antisexiste de Sud Education Lorraine

Nous avons appris il y a quelques jours un événement qui, une fois de plus, nous a misEs en colère. Des militantes parisiennes, des femmes dont une a fini aux urgences, passées à tabac par un service d'ordre syndical parce qu'elles ont répondu à des insultes sexistes.

On serait tenté de s'étonner de trouver ce type de comportement en manif, chez des syndicalistes, mais l'honnêteté nous pousse à ne plus nous étonner.

Nous qui sommes éducateurRICEs, pédagogues, ou qui accompagnons des enfants, qui permettons à l'institution scolaire de fonctionner d'une façon ou d'une autre, nous devons nous interroger. Comment cela peut-il encore se produire ? Quelle part prenons-nous dans la construction des clichés qui légitiment ces violences, à notre corps défendant souvent ? Que donnons-nous à voir à des enfants et adolescentEs en construction, en terme d'égalité, de prise en compte de la parole des filles, de ce que nous les assignons parfois à être ?

C'est aussi cela qui mène à l'inégalité des salaires, des situations professionnelles, des responsabilités domestiques, et in fine à la possibilité même de la violence contre des femmes parce qu'elles sont femmes, et qu'elles osent répondre quand on leur offre des amabilités telles que « je vais te bouffer la chatte ».

Alors tant qu'il le faudra, nous devons être derrière ces collègues et ces élèves qui répondent au sexisme, qui rappellent gentiment ou pas gentiment que les hommes prennent déjà suffisamment la parole pour qu'ils fassent l'effort de se taire (pour une fois) et de les écouter. Tant qu'il le faudra, non pas en attendant que ça change, mais POUR que ça change.

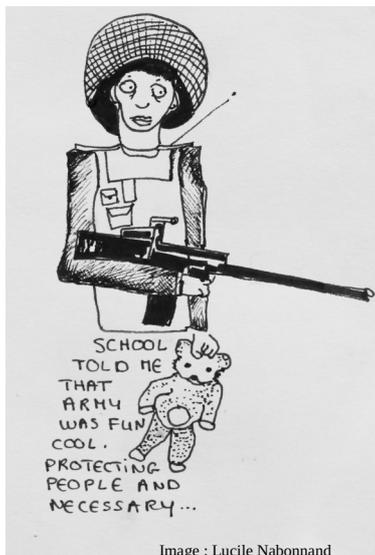
(pour plus d'information sur cette agression : <https://paris-luttes.info/agression-violente-de-5-femmes-a-8683?lang=fr>)



Image : Lucile Nabonnand

## Lors du brevet l'armée évalue les collégiens

L'Enseignement Moral et Civique (EMC) est une des matières officielles de l'enseignement qui couvre l'ensemble de la scolarité. Elle est évaluée par une épreuve écrite obligatoire dans le cadre du Diplôme National du Brevet (DNB). En 2017, quelque 800 000 collégienNEs ont été évaluéEs en EMC conjointement par l'iFRAP, une fondation ultralibérale, et par l'armée...



Spécificité française, l'éducation à la défense qui « vise à faire comprendre (aux élèves) que les militaires servent la Nation » est organisée par l'Éducation Nationale et par l'armée dans le cadre de protocoles dont le 1<sup>er</sup> remonte à 1982. Ainsi, le document support ne porte pas sur l'implication honteuse de l'armée française lors du génocide au Rwanda ou l'assassinat sans jugement préalable par drones de supposés terroristes en Afrique mais, plus honorablement, sur la mobilisation d'une dizaine de camions militaires réquisitionnés dans le Loiret contre les inondations du printemps 2016. Pas de quoi choquer de jeunes esprits... et encore moins de leur faire appréhender d'un regard critique la dernière question à laquelle iELLES ont à répondre : « Montrez en quelques lignes que l'armée française est au service des

valeurs de la république et de l'UE ». Ce tour de passe-passe – de braves militaires patageant dans la boue au service des sinistréEs du Loiret – permet d'imposer un message qui gomme les multiples interventions militaires de la France dont l'objet essentiel est de soutenir des états corrompus, défendre des intérêts économiques discutables ou alimenter le commerce des armes. Nul questionnement n'est toléré car « l'armée est au service de la

nation ». Le protocole armée-école ne dissimule pas son objectif : « permettre aux élèves de percevoir concrètement les intérêts vitaux ou nécessités stratégiques de la nation, à travers la présence ou les interventions militaires qu'ils justifient. » Autrement dit, en France, dans le cadre de leur formation morale et civique, les élèves sont censéEs apprendre à l'école que, quoiqu'iELLES décident en la matière, le gouvernement a toujours raison et que les interventions militaires même les plus criminelles ne peuvent être interrogées.

**Formation du jugement, de l'esprit critique, liberté de conscience ? Ces valeurs dont on abreuve les élèves tout au long de leur scolarité disparaissent curieusement lors des cours d'Éducation Morale et Civique.**

## Quelles fainéantEs ces enseignantEs !

C'est ce que les médias nous assènent depuis des décennies. Le temps de travail des enseignantEs a été défini par le décret du 25 mai 1950 quand le maximum du temps de travail était de 45h/semaine. Il a été décidé que :

- Pour faire classe, les instituTRICEs avaient besoin d'un temps de préparation et de corrections : 30 min par heure de classe. Le temps de classe a été fixé à 30h et le temps hors classe à 15h. En 1968 il a été ramené à 27h, puis 26h en 2002 (auxquelles s'est ajoutée 1h de concertation). Depuis 2008, il a été réduit à 24h auxquelles il faut ajouter 3h hebdomadaires d'obligations diverses (APC, conseils d'école...).

- Pour les profs certifiéEs (travaillant en collège ou en 2nde) : 1h30 par heure de classe. Temps de classe à 18h et temps hors classe à 27h.

- Même logique appliquée aux profs agrégéEs (en 1ère ou terminale) : 2h par heure de classe. Temps de classe à 15h et temps hors classe à 30h.

- Même logique encore appliquée aux enseignantEs du supérieur. Avec un temps de classe réduit (temps plus important de préparations et de corrections).

Ces dispositions sont encore en vigueur à l'heure où le temps de travail en France est fixé à 35h hebdomadaires ! De plus, avec la réforme du collège et des cycles, les réunions se multiplient et allongent notre temps de travail.

C'est pourquoi il est important de bien connaître les textes : toutes les missions et réunions ne peuvent pas être imposées.

- **Nos obligations de service et missions obligatoires** (décret n° 2014-940 du 20 août 2014) : n'y rentrent que les conseils de classe, réunions parents-profs, conseils d'enseignement disciplinaires, concertations sur les EPI (toutes les missions liées au service d'enseignement). Il n'est jamais dit qu'elles doivent prendre la forme de réunions au sein de l'établissement, ni qu'elles doivent être nécessairement organisées et présidées par le/la cheffe d'établissement : elles peuvent se faire par mail, téléphone, dans un espace privé ou public. Et attention : **une concertation n'est pas une réunion**. Ne rentrent pas dans ces missions les réunions et conseils de cycles, les liaisons entre établissements, la coordination pluridisciplinaire (AP, EPI).

- **Nos obligations de service et missions particulières** (décret n° 2014-940 du 20 août 2014) : Nulle ne peut être contraintE d'exercer une

mission spécifique (coordonatRICE de cycle, d'EPI, de discipline...). Et nous sommes en droit de demander un allègement de service d'enseignement.

- **Nos compléments de service** : la polyvalence ne peut en aucun cas être imposée, y compris à un sous-service. Celui-ci est légal et prévu par le décret. Il n'entraîne pas forcément un complément de service dans un autre établissement ou une autre discipline.

- **la 1/2 journée de réflexion et de formation** (arrêté du 16 avril 2016) : L'administration a le droit (rien d'obligatoire) de convoquer une réunion, dans la limite de 2 demi-journées par an. Mais le/la cheFFE d'établissement doit choisir un sujet correspondant aux propositions du rectRICE ou du DASEN. Les équipes peuvent demander au cheFFE d'établissement de justifier ces réunions censées rattraper la 2ème journée de pré- rentrée.

- **la journée de solidarité** (note de service n°2005-182 du 7-11-2005) : il est possible de boycotter une réunion sur cette journée si les sujets proposés sont sans rapport avec la politique éducative de l'établissement. Le/La cheFFE d'établissement doit avoir consulté les équipes et fixé la date avant la fin du 1er trimestre.

**Afin de faire respecter nos droits et obtenir des conditions de travail décentes, la construction d'un cadre collectif est nécessaire par :**

- la grève ;
- l'inscription dans le RSST (Registre Sécurité et Santé au Travail) d'une dégradation des conditions de travail ;
- la réclamation d'une (1/2) journée banalisée pour la concertation des personnelLEs ;
- l'écriture d'un courrier collectif au cheFFE d'établissement et/ou au rectorat, sous-couvert du cheFFE d'établissement, et envoyé en parallèle par voie syndicale ;

**Pour ces raisons, SUD Education revendique :**

- La réduction du temps de travail à 32h hebdomadaires, sans perte de salaire ni flexibilité.
- L'amélioration des conditions de travail : réduction du nombre d'élèves par classe, définition légale de seuils maximums pour les groupes, prise en compte de la pénibilité du travail.
- La compensation par des réductions de service au lieu d'indemnités.

## CP à 12 : entre mauvaises justifications et calculs comptables

Un papier de l'Institut des Politiques Publiques, daté de Sept 2017 (coïncidence !) viendrait valider la volonté du gouvernement de réduire les effectifs. Ses auteurs rassemblent et analysent les résultats de 9 études internationales (dont l'étude STAR) pour en conclure que, oui, la réduction de la taille des classes a des effets positifs sur les résultats des élèves concernés. Les membres du gouvernement ne se sont pas gênés pour citer à tour de bras cette courte étude pour justifier leur action de la rentrée. Mais en creusant un peu, notamment en comparant les résultats de l'étude STAR en 1990 avec ceux retenus par l'étude de 2017, ce n'est pas si évident que ça !

L'étude STAR est un programme américain (Tennessee) démarré en 1985 dans 330 classes qui consistait à observer pendant 4 ans l'impact sur les capacités scolaires des élèves (de 5 à 9 ans) de 2 situations nouvelles : des classes allégées (environ 13 élèves) et des classes de taille normale avec une aide humaine pour assister l'enseignantE.

On voit alors l'un des « oublis » du papier de l'IPP : ils n'évoquent jamais les résultats concernant ces classes avec deux intervenantEs. À l'heure de la disparition des dispositifs Plus De Maîtres Que De Classes (PDMQDC), au profit des nouveaux CP à 12, dans les zones d'éducation prioritaire, c'est quand même étonnant ! (ou pas). Surtout que ce qui ressort de l'étude STAR pour ces classes « accompagnées » est plutôt positif. Sans atteindre des progrès aussi importants que les classes allégées, les résultats sont bons.

Un autre oubli concerne la formation des enseignantEs, qui serait inutile selon l'article de l'IPP. Deux arguments :

1) « **les études citées n'incluaient pas de dispositifs de formation spécifique des enseignants, et pourtant elles ont produit des résultats** ». C'est faux pour STAR qui a prévu des formations d'enseignantEs après 2 ans de fonctionnement !

2) « **Aucune étude empirique ne vient prouver l'impact de la formation et des changements de pédagogies** ». Ah zut alors, s'il n'y a pas d'étude sur le sujet, c'est que ça ne sert à rien... Donc exit la formation des enseignantEs ou la réflexion pédagogique ! Cela fera des économies !

Et des économies il en faut ! Je vais vous rassurer de suite et vous éviter des angoisses : la réduction des classes de CP et de CE1 en REP et REP+ serait rentable ! Et oui, il suffit de calculer le gain salarial théorique permis quelques

années plus tard, quand les élèves (ou futurEs salariéEs) issuEs de ces classes allégées arrivent sur le monde du travail. Et ça tombe bien, ce gain salarial existe, il a été démontré (toujours selon l'IPP) par une étude suédoise de 2013 (« Long-term Effects of Classe Size », Fredriksson). Tant pis si, à sa lecture, on s'aperçoit que le processus est différent (des classes d'environ 20 élèves de 10-13 ans) et que ses auteurs eux-mêmes interrogent sur le contexte particulier de la Suède des années 1990...

Donc, bien que cela n'étonne plus personne, la justification du gouvernement est biaisée. Sans dire que l'allègement des classes est une mauvaise idée, il faut vraiment se poser la question de sa mise en place. Avec la suppression du système PDMQDC qui apportait des résultats et des effets supplémentaires (avec le travail en équipe notamment) il s'agit là d'une dangereuse recherche de rentabilité dans la politique éducative du gouvernement dont l'intérêt principal est bien de rendre la future masse salariale plus efficace (et sûrement plus flexible).

## Vous avez dit radon ?

Les expositions environnementales sont difficiles à faire reconnaître par l'employeur. Les manifestations apparaissent des années plus tard. Les polyexpositions rendent la traçabilité du risque et l'imputabilité au service complexe en raison de notre suivi médical déficient. Que faire quand l'exposition concerne un risque aussi peu connu que le radon ? l'équipe SUD Educ des Hautes Alpes (05) nous donne une réponse.

Le radon est un gaz naturel, radioactif, incolore, inodore. Généré par les sous-sols, il constitue la 2ème cause de cancers pulmonaires. Tant et si bien que les préconisations de l'OMS sont d'éviter une exposition au-delà de 100 Bq/m³. En France, sans doute par amour de l'atome, ce seuil est porté à 400 Bq/m³ pour engager des mesures...

Dans le 05, département ciblé à risque, tout commence fin 2015 lorsque SUD-éduc 05 obtient en CHSCT que l'obligation de mesures soient rappelée à l'ensemble des municipalités. A Saint-Chaffrey, on joue le jeu et une société intervient l'hiver qui suit. Oh surprise, les détecteurs crépitent à 908 Bq/m³ dans le dortoir des petits... DSDEN et mairie réagissent mollement ; les 1ers expliquent que les mesures sont biaisées, font appliquer du silicone entre les carrelages, demandent d'éviter d'y coucher les minots et d'aérer régulièrement, ce qui est totalement inefficace ; les seconds organisent de nouvelles mesures durant l'hiver suivant.

Au mois de mai, les enfants sont déplacés du dortoir et des parentEs obstinéEs transmettent au CHSCT les résultats : 1224 Bq/m³ ! Disposant d'un siège et peu disposé à accepter les demi-mesures de l'employeur, SUD Educ 05 fait un signalement de danger grave et imminent. Les conclusions de l'enquête sont rendues à la fin du mois d'août. La mise aux normes est indispensable et la DSDEN fait condamner tout le 1er étage de l'école. Comme si un gaz s'arrêtait aux portes...

Mais surtout il faut éviter que ce cas fasse école alors que des dizaines d'établissements sont concernés. Pour cela tout est bon et si l'entrave aux actions des CHSCT est une constante nationale, on atteint ici des sommets. La convocation du comité est fixée le jour d'une mobilisation nationale, la demande de report formulé par SUD et la FSU refusée et il est constaté un quorum insuffisant. Qu'à cela ne tienne ! Une nouvelle convocation est

adressée pour une réunion 30 minutes plus tard ! Dans ce cas le quorum n'est plus nécessaire...

Alors que faire ? Lorsqu'un employeur méprise dispositions légales et syndicats, briser le huis-clos est indispensable. Le communiqué établi est repris par le journal local et à ce jour deux autres médias ont relayé l'information en interrogeant SUD Educ et des parentEs. On imagine l'ambiance à la DSDEN...

En Lorraine me direz-vous ? Les Vosges font partie des 31 départements où les dépistages sont obligatoires. C'est en particulier la zone du massif qui présente des risques du fait du sous-sol granitique. Selon la cartographie de l'IRSN, d'autres zones sont exposées comme les zones minières où les ouvrages souterrains favorisent les remontées.

Ces dépistages sont-ils réalisés et dans les conditions requises ? **Agissons pour les obtenir (en CA, conseils d'école...)** ! Exigeons dans les zones exposées des détecteurs permanents, y compris dans les espaces comme les sous-sols où interviennent les agentEs. Exigeons le suivi de santé régulier permettant d'agir en prévention et de retracer les expositions en cas d'apparition de maladies. Exigeons des CHSCT départementaux une prise en charge transparente du problème. Exigeons enfin de l'employeur que des aménagements soit effectuées en deçà du seuil légal. Leur définition est la conséquence du rapport de force entre les acteurRICEs impliquéEs et s'établit au-delà des valeurs où sont constatés les 1ers effets sur la santé.

Besoin d'en savoir plus ? Contactez SUD Éducation Lorraine !



## EN TRÈS TRÈS BREF

Les zeps qui disparaissent, les tuteurEs, les formateurEs, les chefEs, magistères, les réformes destructrices, les papiers par-ci, les paperasses par-là, les inspections qu'on pourrait/devrait refuser...

TOUT t'exaspère ? Ça tombe bien, nous aussi : on n'en peut plus ! On n'est jamais de trop pour lutter... Contactez-nous, rejoins-nous !

*La liberté syndicale est un droit fondamental.*

## AGENDA

**Assemblée Générale SUD Éducation Lorraine :**

Hors et sur temps de travail avec ASA et convocation.

**Formations syndicales :**

✓ De nombreuses formations seront réitérées et/ou approfondies

Les dates de ces formations seront fixées prochainement. N'hésitez pas à consulter régulièrement le site de SUD Education Lorraine ici :

<http://sudedulor.lautre.net/>

Modalités pratiques sur notre site : <http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?rubrique77>

# éducation SUD Lorraine

J'adhère !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel :

Adresse mail :

Adresse professionnelle :

Catégorie :

Fonction exacte :

Classe :

**COTISATION - Barème indicatif selon les moyens de chacune, du quotient familial... la question financière ne doit pas être un obstacle :**

| Salaires net mensuel | Cotisation annuelle        | Coût réel après crédit d'impôts de 66% |
|----------------------|----------------------------|----------------------------------------|
| - de 600 €           | 6 €                        | 2 €                                    |
| + de 600             | 15 €                       | 5 €                                    |
| + de 750             | 27 €                       | 9 €                                    |
| + de 900             | 45 €                       | 15 €                                   |
| + de 1000            | 54 €                       | 18 €                                   |
| + de 1100            | 64 €                       | 21,33 €                                |
| + de 1200            | 75 €                       | 25 €                                   |
| + de 1300            | 88 €                       | 29,33 €                                |
| + de 1400            | 102 €                      | 34 €                                   |
| + de 1500            | 117 €                      | 39 €                                   |
| + de 1600            | 135 €                      | 45 €                                   |
| + de 1700            | 153 €                      | 51 €                                   |
| + de 1800            | 174 €                      | 58 €                                   |
| + de 1900            | 192 €                      | 64 €                                   |
| + de 2000            | 210 €                      | 70 €                                   |
| + de 2100            | 230 €                      | 76,66 €                                |
| + de 2200            | 251 €                      | 83,66 €                                |
| + de 2300            | 272 €                      | 90,66 €                                |
| + de 2400            | 293 €                      | 97,66 €                                |
| + de 2500            | 315 €                      | 105 €                                  |
| + de 2600            | 340 €                      | 113,33 €                               |
| + de 2700            | 364 €                      | 121,33 €                               |
| + de 2800            | 390 €                      | 130 €                                  |
| + de 2900            | 416 €                      | 138,66 €                               |
| + de 3000            | 443 €                      | 147,66 €                               |
| + de 3100            | 472 €                      | 157,33 €                               |
| + de 3200            | 500 €                      | 166,66 €                               |
| + de 3300            | 530 €                      | 176,66 €                               |
| + de 3400            | 561 €                      | 187 €                                  |
| + de 3500            | 593 €                      | 197,66 €                               |
| + de 3600 €          | 17,30 % du salaire mensuel | ...                                    |

Paiement par chèque à l'ordre de SUD Éducation Lorraine et adressé à :

SUD Éducation - 4 rue de Phalsbourg - 54000 Nancy

Si vous choisissez de payer en plusieurs fois, envoyez tous vos chèques dès maintenant, tous datés à la date d'adhésion (en indiquant la date d'encaissement souhaitée au dos de chaque chèque).

Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique, merci de le signaler (n'oubliez pas d'indiquer le montant de votre cotisation !), et de joindre un RIB. Et de cocher :

- Je souhaite régler par prélèvement automatique :
- juste pour cette année en une fois
  - juste pour cette année en ..... fois
  - avec reconduction automatique annuelle